



Réunion d'information Fournisseurs

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) pour l'accompagnement
de projets informatiques de la ville de paris

Lundi 09 Février 2026

Sommaire

01 Présentation du
projet et enjeux

02 La commande
publique
parisienne

03 Comment
répondre à nos
consultations?

04 Calendrier
prévisionnel

05 Questions /
Réponses

01

Présentation du projet et des enjeux

Organisation de la Ville de Paris et plan de transformation numérique

CONTEXTE À LA VILLE DE PARIS

23

Nombre de directions opérationnelles ou supports à la Ville de Paris

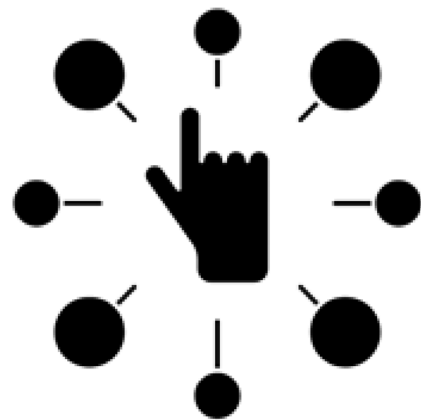
- vaste champ d'intervention (social, scolaire, urbanisme, voirie, propreté, petite enfance, finances et achats etc.)

LA DSIN

La Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) a créé le **Service du Pilotage et de l'Appui aux Directions (SPAD)** qui intervient sur 2 périmètres :

- 1** Le pilotage et le suivi du **Plan de Transformation Numérique (PTN)**, schéma directeur de la DSIN.
- 2** L'**assistance à maîtrise d'ouvrage informatique (AMOA)** transverse auprès des Directions

D'une multiplicité de marchés d'AMOA en exécution ...



La Ville s'est dotée de **nombreux supports contractuels spécifiques** pour se faire accompagner dans les différents projets de transformation numérique.

Chaque secteur d'activité avait un marché ad hoc.

MARCHÉS AMOA SI ACTUELS

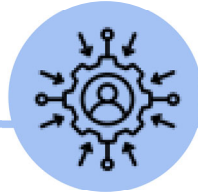
- SI Stationnement (DVD)
- SI Paris Famille (DFPE)
- SI Entretien Espace public (DPE)
- SI Finance (DFA)
- SI Bâtiment (DCPA)
- SI RH (DRH)
- SI Relations usagers (DDCT)
- etc.

... à un accord cadre transverse unique pour la ville

L'objectif est de doter la ville d'un **accord cadre transverse d'AMOA informatique** qui permettra d'assister la nouvelle mandature dans ses nouveaux projets. Il y a donc de **nombreux enjeux pour la prochaine mise en concurrence**.



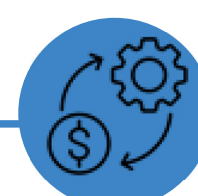
Un enjeu de
transversalité
entre les
directions



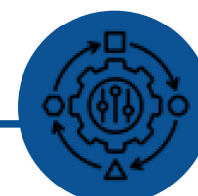
Un enjeu de
**gouvernance
centralisée**
des
prestataires
d'AMOA



Un enjeu de
**sécurisation
et de
simplification
des
procédures**

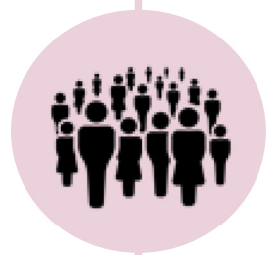


Un enjeu
d'**optimisation**
des coûts

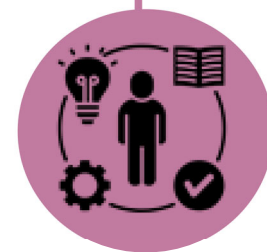


Un enjeu
d'**adaptation** à
chaque projet

Un objectif de transversalité exigeant et ambitieux



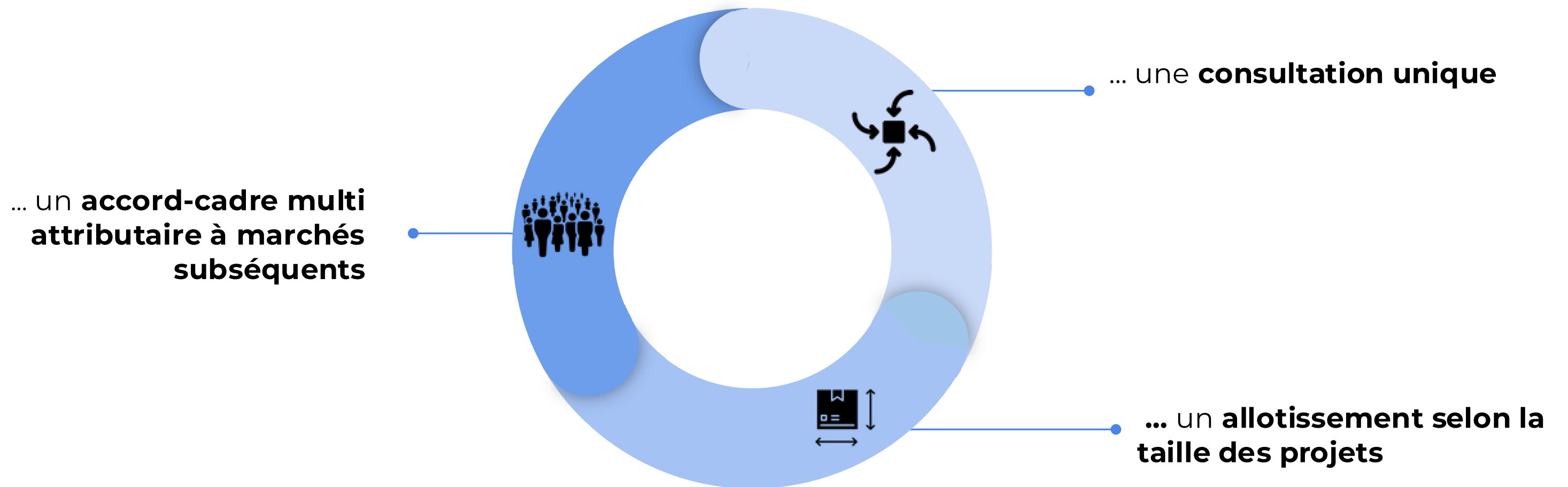
L'objectif est que cet AO **soit utilisable par toute entité de la ville de Paris**, du centre d'action sociale de la ville de Paris, de Paris Musées, de l'école du Breuil et de tous les établissements publics municipaux satellites de la ville de Paris.



En tant que Ville et département, la Ville de Paris couvre **toutes les compétences de ces deux collectivités** : état civile, petite enfance, écoles maternelles, élémentaires, collèges, conservatoires, ateliers beaux arts, bibliothèques, voirie, stationnement et mobilité, propreté (collecte, nettoyage), police municipale, entretien des bois et espaces verts, urbanisme, logements sociaux, aide sociale légale.

Stratégie achat de la prochaine mise en concurrence

Les modalités envisagées...



Une volonté d'avoir des acteurs « généralistes » et « spécialistes »

ATTRIBUTAIRES GÉNÉRALISTES

L'objectif est d'avoir des attributaires ayant **une capacité à prendre en main un large périmètre d'activités** d'AMOA SI sur des projets importants.

Exemple de mission : AMOA informatique pour la refonte du SI Police Municipale

ATTRIBUTAIRES SPÉCIALISTES

Pour autant, la ville souhaite aussi pouvoir mobiliser des **acteurs plus petits et spécialisés** sur des missions ponctuelles.

Exemple de mission : Parangonnage des solutions de police municipale dans 5 métropoles françaises



La meilleure architecture pour répondre à ce double objectif est en cours de réflexion.

Un acteur économique ne pourra répondre qu'à un seul des lots

Une consultation avec un périmètre large

PRESTATIONS INTÉGRÉES À LA PROCHAINE CONSULTATION

L'accord cadre a vocation à permettre tous les types de prestations d'AMOA informatique classique :

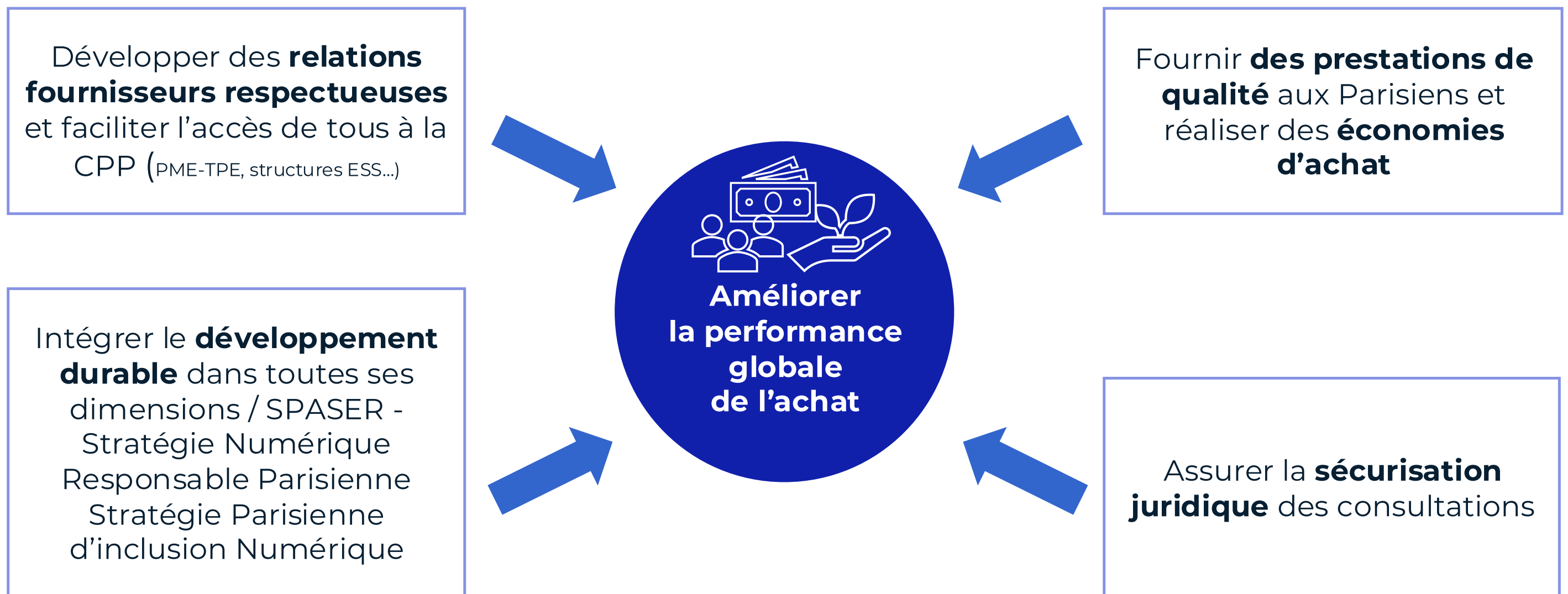
- **Pilotage de projet** (exemple : préparation des instances de pilotage – COSTRAT, COPIL)
- **Cadrage** (exemple : coordination des travaux MOE, MOA, éditeur)
- **Parangonnage ou comparaison de solutions** (exemple : conception d'une grille, organisation des RDV, identification des entités, expertise SI)
- **Assistance à la conception** (exemple : préparation et coordination de l'expression de besoin et du cahier des charges)
- **Suivi de réalisation** (exemple : suivi formalisé)
- **Assistance à la recette** (exemple : préparation et pilotage de la recette – cahiers de recette)
- **Assistance à la formation** (exemple : préparation des supports)
- **Assistance au déploiement** (exemple : préparation de la décision de GONOGO)
- **Conduite du changement** (exemple : conception de modes opératoires et de formats hybrides)
- **Expertise** (exemple : connaissance des marchés SI, expertise architecture et urbanisation)

02

La commande publique parisienne

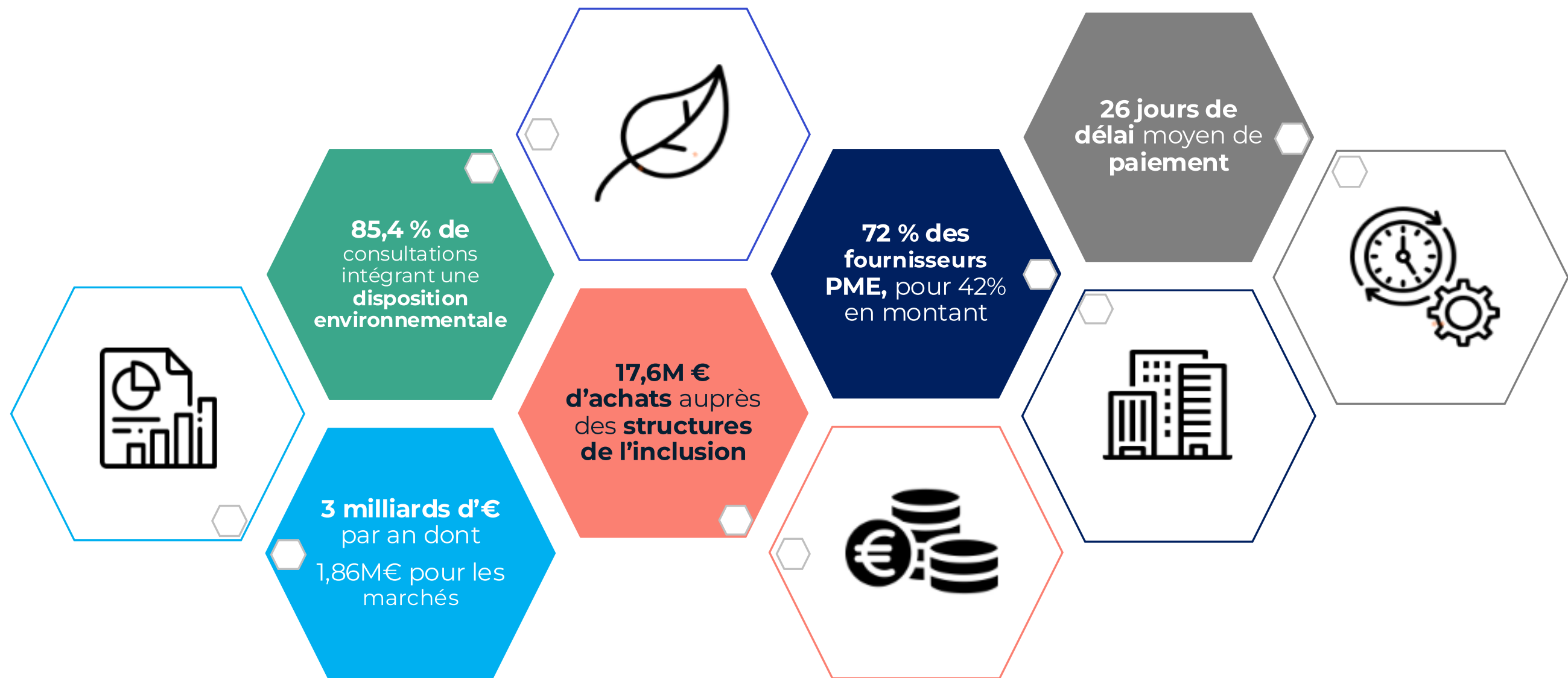
Politique achat de la Ville de Paris

Objectifs clés



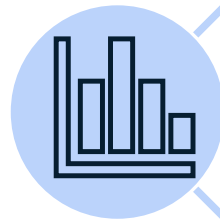
La commande publique parisienne

Quelques chiffres clés pour l'année 2024

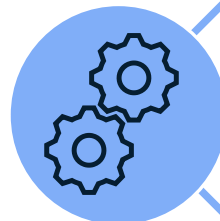


La commande publique parisienne

Quelques chiffres clés pour l'année 2024



1,3 milliards d'€
par an de dépenses sur les marchés pris en charge
par la DFA



568 marchés notifiés par la DFA



2 115 marchés actifs pris en charge par la DFA



Le segment d'achat
« Assistance à maîtrise d'ouvrage informatique »,
9 marchés DFA pour un montant mandaté d'environ
9,7 M€TTC en 4 ans

La commande publique responsable parisienne

Le Schéma parisien de la commande publique responsable



Qu'est-ce qu'un SPASER ?

Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables est un **document cadre obligatoire pour l'ensemble des acheteurs publics réalisant au moins 50 M € de commande publique par an**.

Il comprend la trajectoire et les engagements de l'acheteur en matière de commande publique responsable et se traduit par des **objectifs précis et chiffrés**

Le SPASER en chiffres :

- **Adoption le 16 décembre 2021**, en Conseil de Paris
- **9 fiches actions**, réparties sur les 3 axes de responsabilité : **économique, environnementale, sociale et solidaire**
- Au total, **111 actions à mener d'ici 2026**
- **31 Indicateurs**



Repose sur l'engagement :

- en faveur de la transition écologique du territoire
- à construire une ville solidaire

Exemple sur le secteur des systèmes d'information et du numérique :



- ▶ Les dispositions doivent être en lien avec l'objet du marché.
- ▶ Cibler l'enjeu environnemental, social ou solidaire le plus impactant.

L'enjeu environnemental est de **réduire l'impact écologique du numérique**



Prendre en compte la sobriété numérique – l'écoconception des logiciels – la frugalité :

- **former les équipes de développement** aux enjeux de numérique responsable et d'écoconception
- **limiter la consommation énergétique**
- **optimiser le Design**
- **réduire l'impact environnemental** des Data Centers
- **assurer l'interopérabilité des logiciels**

Exemple sur le secteur des systèmes d'information et du numérique :

L'enjeu social est **d'améliorer l'inclusion numérique, l'accessibilité aux services publics**



Intégrer dans les contrats l'accessibilité numérique :

- Mise en conformité avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)

Assurer une veille - Anticiper



- **Protection des usagers** : Données personnelles / RGPD : cartographie des données, gestion du consentement, durée de conservation, droit à l'oubli, Privacy by design
- **Cybersécurité** : Chiffrement de la donnée
- **Souveraineté numérique** / Stockage (Cloud) et hébergement des données (Data Center)

03

Comment répondre à nos consultations ?

Trouver la consultation sur le portail des marchés publics

Accès entreprises à la plateforme : <https://marches.maximilien.fr/entreprise>

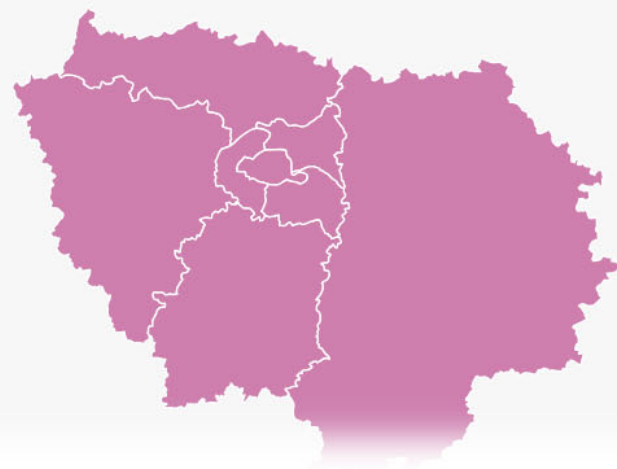


Bienvenue sur le PORTAIL D'AVIS MAXIMILIEN

Vous souhaitez accéder aux marchés publics franciliens ?

RECHERCHE RAPIDE

Retrouvez rapidement les marchés correspondant à vos critères de recherche en précisant le lieu d'exécution (en sélectionnant un ou plusieurs départements sur la carte ci-dessous), et/ou la catégorie principale, et/ou le mot clé de votre choix



Catégorie principale:

--- Toutes les catégories ---

Mots clés:

Lancer la recherche

- Recherche avancée
- Rechercher une procédure restreinte
- Voir toutes les consultations
- Rechercher d'autres annonces

Recherche avancée

Recherche multicritères

Recherche par mots clés

Entité publique

Recherche d'une procédure restreinte

Dans la référence, l'intitulé, l'objet de la consultation ou dans le détail des lots

Ville de Paris (75004 - Paris)

- Ville de Paris

☐ Seulement ce Service

☒ Inclure les descendances

Référence

Type d'annonce

Type de procédure

Catégorie principale

Opération

Avis d'appel public à la concurrence

--- Tous les types de procédure ---

--- Toutes les catégories ---

Recherche par autocomplétion

Recherche dans une liste

Recherche avancée par entité



Comment poser une question ?

Pendant toute la période de consultation, vous pouvez signaler à l'administration une coquille, une erreur, ou un incompréhension dans un des documents qui est mis à votre disposition.

Pour cela, vous pouvez poser une question sur la plateforme Maximilien :

SE PREPARER A L'AVANCE A REpondre - N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER JOUR
[En savoir plus](#)

Consultation de test Tester ma configuration

Bourse à la cotraitance ? [S'inscrire](#)

Aucune entreprise inscrite à la bourse à la cotraitance pour cette consultation.

Publicité / Téléchargement **Question** Dénôt Messagerie sécurisée

Liste des questions posées

[Poser une question](#)

Aucun résultat trouvé

La réponse donnée par l'administration sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats.

Sous-traitance et co-traitance

En fonction du besoin exprimé par l'administration, vous pouvez soumissionner à un marché public sous plusieurs formes :



- Vous être en mesure de **répondre seul au besoin** de l'administration, vous avez des capacités suffisantes : vous pouvez donc remettre une candidature individuelle
 - DC1 et DC2 ou fiche candidature ainsi que les autres documents exigés dans le règlement de la consultation.



- **Vous ne possédez pas toutes les capacités requises** pour répondre au besoin de l'administration :
 - Candidature en co-traitance (groupement momentané d'entreprises)
 - Candidature individuelle avec un sous-traitant
 - Candidature individuelle, et déclaration d'un sous-traitant en cours d'exécution des prestations.

Si le groupement est **conjoint**, chacun est responsable à hauteur des prestations qu'il réalise.
Si le groupement est **solidaire**, chaque membre est responsable de l'ensemble du marché même s'il n'en réalise qu'une partie.

Focus sur le paiement en cas de groupement



RIB
mandataire

Le
mandataire
reçoit le
paiement sur
son compte
et reverse
ensuite à ses
cotraitants



RIB
groupement

Le
groupement
créé un RIB
en son nom
qui permet
un paiement
à l'entité



RIB
distincts

Chaque
cotraitant
remet un RIB
et reçoit le
paiement des
prestations
qu'il a réalisé.

Bonne pratique du dépôt d'une offre



L'ensemble des pièces exigées dans le règlement de la consultation doivent être remise. Si lors du dépôt de l'offre sur Maximilien, vous oubliez un des documents, il est conseillé de remettre l'**entièreté** des documents exigés, afin d'être certain que votre offre soit prise en compte.



Les offres doivent avoir été déposée sur la plateforme Maximilien avant la date et l'heure limite de remise des offres (à la seconde près).
Les dates limites ont généralement lieu le mardi à midi.



Il est possible de tester la plateforme Maximilien en amont.



Un mémoire technique exhaustif et clair qui respecte le Cadre de Mémoire Technique.



Une offre financière complète formulée selon les pièces financières mises à disposition par la Ville (Bordereau de prix, détail estimatif).



La qualité de l'offre sera jugée selon les critères, énoncés au règlement de consultation avec leur pondération.

04

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel



05

Questions-réponses

QUESTION 1

Est-ce que vous pourriez donner quelques exemples de pistes de réflexion sur la manière d'allotir que vous envisagez ?

REPONSE 1

2 hypothèses sont à l'étude :

- **Soit un lot pour des généralistes, un lot pour des spécialistes. Dans le lot des généralistes, il y aura toutes les prestations incluses dans le Power Point. Dans le lot des spécialistes, il y aura des prestations d'expertise plus ciblées (études, benchmarks, parangonnage...).**
- **Soit dans le lot des généralistes, des dispositions financières limitant le poids du mark-up pour la sous-traitance**

La ville de Paris est preneuse de toutes les réflexions sur le sujet.

QUESTION 2

Comment comptez-vous mettre en place les clauses d'insertion sur les marchés d'AMOA ?

REPONSE 2

L'insertion concerne des personnes éloignées de l'emploi, mais pas forcément des personnes non qualifiées. La ville de Paris dispose d'un facilitateur (l'EPEC) avec qui nous travaillons sur le développement de l'insertion de personnes qualifiées en créant des parcours, en échangeant avec les prestataires.

Les entreprises ont du mal à y répondre même s'il y a des bonnes initiatives.

L'idée c'est d'aller un peu plus loin. Le fait d'imposer des heures d'insertion n'est pas évident en prestations intellectuelles mais cela peut être un début. Nous avons également des dispositifs d'accompagnement qui peuvent répondre d'une certaine manière à l'insertion.

Ce sont des choses que nous allons essayer d'intégrer au fur et à mesure et notamment dans le cadre des marchés subséquents, projet par projet. La Ville est preneuse d'échanges et de bonnes initiatives sur le sujet.

QUESTION 3

Combien d'attributaires comptez-vous prendre par lot ? Si vous en prenez peu, cela va être des gros ou des groupements et si c'est beaucoup ça laisse de la place à des acteurs plus modestes ?

REPONSE 3

Typiquement, ce sont des points qui ne sont pas encore tranchés et qui vont dépendre de l'allotissement choisi. Si nous arrivons à faire plusieurs lots, il y aura moins d'attributaires par lot et si nous faisons un peu moins de lots, il y aura peut-être plus d'attributaires par lot. A ce stade, nous envisageons de rendre impossible la candidature sur plusieurs lots afin de favoriser la concurrence et le nombre de titulaire différent. Le nombre n'est donc pas encore figé et dépendra du dimensionnement et du périmètre.

QUESTION 4

Est-ce que le marché concerne les Cabinets de conseil en management, en transformation ?

REPONSE 4

**La Ville de Paris demande assez peu de conseils en management ou en organisation.
Le marché concerne les spécialistes en système d'information.**

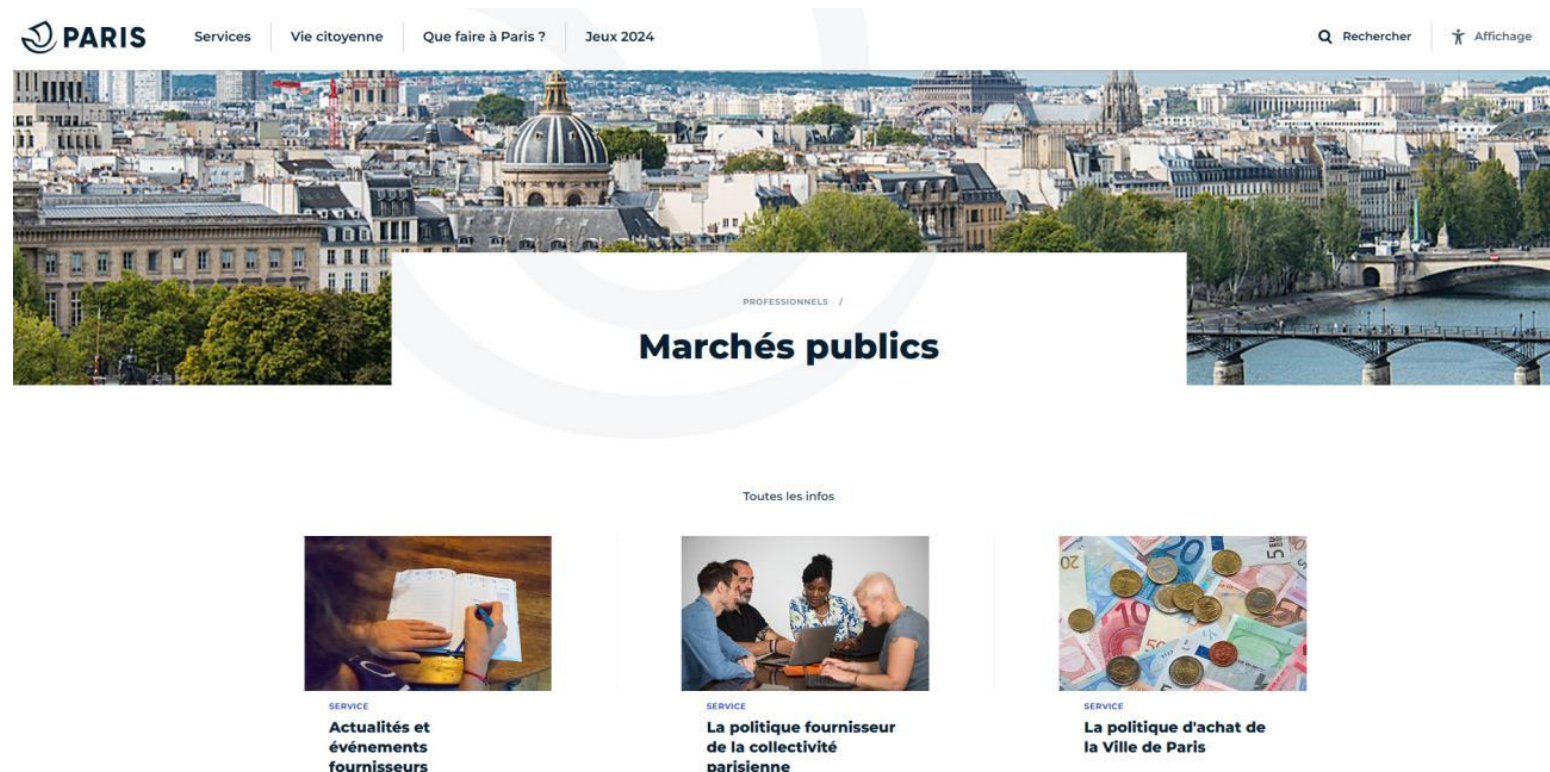
QUESTION 5

Est-ce que le marché concerne aussi les prestations liées à la stratégie SI qui couvrent aussi la partie métier, mais pas forcément de l'AMOA comme vous l'avez présenté ? En tant que lot spécifique ?

REPONSE 5

Le périmètre du marché comprend bien la stratégie SI, l'urbanisation SI, la réflexion en amont, sur les offres SI manquantes, etc.

Ressources utiles : site paris.fr



- [Actualités et événements fournisseurs - Ville de Paris](#)
- Le site de la ville présente les différentes informations et ressources sur www.paris.fr/marches-publics
- La politique d'achat: [La politique d'achat de la Ville de Paris - Ville de Paris](#)
- La politique fournisseur : [La politique fournisseur de la collectivité - Ville de Paris](#)

Merci de votre attention !

Pour nous contacter : dfa-sara-par@paris.fr

Annexes

Pièces constitutives du « Dossier de consultation »

RC

- Forme du groupement : privilégier une forme de groupement non imposée mais si imposée, justifier
- Date limite de remise des offres
- Critères de jugement des offres et pondération des critères

CMT

- Le Cadre de Mémoire Technique permet de guider votre réponse technique en vous rappelant notamment les éléments sur lesquels votre offre sera analysée et évaluée.

Les offres remises sont analysées puis notées sur le fondement des critères, indiqués dans le Règlement de la consultation (RC) et précisé dans le Cadre de Mémoire Technique (CMT).

Les critères sont pondérés et n'ont pas tous la même importance.

Pièces constitutives du « Dossier de consultation »

CCTP



- Il décrit le besoin et les conditions techniques particulières d'exécution des prestations
- Il est nécessaire de s'y conformer. Votre mémoire technique doit donc répondre aux exigences du CCTP, et ne pas le contredire, sous peine de voir son offre écartée, avant analyse de celle-ci

CCAP

Il décrit les conditions administratives d'exécution spécifiques du marché, notamment celles dérogoratoires au CCAG.

- les paiements : avances, acomptes, délais de paiement
- les conditions de vérification des prestations
- les sanctions en cas de défaut d'exécution (pénalités)

Pièces constitutives du « Dossier de consultation »

AE

C'est le document principal du marché
Il contient le prix et la durée du marché.
Il est signé par l'attributaire puis par le pouvoir adjudicateur

BPU

Le BPU permet de détailler le prix d'une unité de la prestation qui est prévue au marché. Ce prix doit nécessairement être renseigné.

DQE

Le DE donne une estimation des quantités qui seront commandées sur la période ferme du marché. Les quantités renseignées ne sont pas contractuelles.